

# ORDRE INFIRMIER : Maintenons la pression

## A l'Assemblée Nationale : Madame la Ministre de la Santé nous donne raison !

Alors que depuis 2006 nous nous battons contre l'instauration de l'ordre infirmier et l'obligation de payer pour travailler, ce dossier vient de prendre une nouvelle tournure.

En effet, en réponse à une proposition de loi déposée par plusieurs députés visant à limiter la portée de l'ordre aux seuls infirmiers libéraux et exonérer les salariés de cette obligation, la Ministre de la Santé répond qu'elle est favorable à cette idée.

Que faut-il penser de cette réponse ?

Sans céder à l'enthousiasme il nous faut rester réalistes et continuer de maintenir la pression afin de voir les infirmiers délivrés de cette obligation de payer pour travailler et de se retrouver sous le contrôle disciplinaire de l'ordre que nous condamnons sans répit depuis près de cinq ans.

Pour FORCE OUVRIERE le combat se poursuit et nous continuons de manifester notre soutien à tous les infirmier(e)s qui refusent l'inscription et la cotisation à cette organisation corporatiste et néfaste qu'est l'ordre.

Nous maintenons donc notre appel au boycott de l'ordre et condamnons toute forme de pression sur les personnels qu'exercent les conseils départementaux ou les administrations hospitalières.

Pour preuve de l'avancée de ce dossier et du tournant majeur que ce dernier prend ces jours derniers, nous communiquons à l'ensemble des personnels quelques extraits de l'intervention de la Ministre à l'Assemblée Nationale.

Extraits de la réponse au Député BUR  
19 mai 2010

*« Malgré nos efforts, malgré les demandes instantes de la profession, malgré les appels à la raison des organisations syndicales, aucun geste n'a été fait par l'ordre infirmier jusqu'à ce jour pour modérer le montant de la cotisation due par les infirmiers salariés. Les infirmiers salariés jouissent comme vous l'avez dit, Monsieur le député, d'un cadre juridique déjà robuste, et, dans leur très grande majorité, ne reconnaissent pas la légitimité de l'ordre.*

*Il est hors de question que les infirmiers aient à régler une cotisation de 150 euros. Il est hors de question que les infirmiers soient ainsi intimidés. Il est hors de question que les employeurs soient menacés de complicité d'exercice illégal de la profession d'infirmier.*

[...]

*Les professions de santé sont aujourd'hui représentées dans les meilleures conditions, et de façon pluridisciplinaire, dans le Haut Conseil des Professions Paramédicales, auquel je tiens à rendre hommage.*

[...]

*Je vous rejoins donc, Monsieur le député, ainsi que vos collègues, sur votre proposition de loi tendant à limiter le champ de l'ordre infirmier aux professions libéraux, pour lesquels il rend un réel service.*

[...]

*Je soutiens donc, Monsieur le député, la proposition de loi que vous avez déposée. »*

**Contre l'ordre infirmier : tous ensemble !  
Exigeons la modification de la loi instaurant  
un ordre pour les infirmiers**

**PAYER POUR TRAVAILLER : JAMAIS !**